

Mise à jour trimestrielle

Monitoring de l'emploi et de la protection sociale en Belgique

06/07/2023

Working Group Social Impact Crises

FEDRIS



KSZ
BCSS



STATBEL



HZIV

TABLE DES MATIÈRES

Mise à jour trimestrielle	
Contexte.....	3
Avant-propos.....	3
Évaluation générale de la situation socioéconomique.....	4
Principales mises à jour.....	5
Estimations macroéconomiques	6
Prévisions	6
En Europe.....	6
En Belgique.....	7
Évolutions des prix.....	8
Évolutions sur le marché du travail	10
Indicateurs du marché du travail	10
Focus: Crise corona et marché de l'emploi: conclusions de l'ONSS	12
Chômage temporaire.....	13
Travailleurs indépendants	14
Revenu, pauvreté et assistance sociale	15
Prestations d'aide sociale et de services sociaux par les CPAS.....	15
Revenu & pauvreté	17
FOCUS: Projections en matière de risque de pauvreté et d'inégalités de revenus : diminution du risque de pauvreté jusqu'en 2030, puis augmentation jusqu'en 2070	18
Suivi des conditions de vie	19
Évolutions sociales au sens large	21
La crise ukrainienne.....	21
Profil.....	21
Intégration sur le marché du travail	22
FOCUS: hausse progressive de l'emploi des réfugiés ukrainiens en Belgique	24
La crise énergétique	25
Impact potentiel sur le revenu.....	27

Contexte

Avant-propos

Sous la dénomination « Working Group Social Impact Covid-19 (GT SIC)¹ », un ensemble d'institutions fédérales a lancé en avril 2020, à l'initiative de la cellule de crise fédérale ECOSOC, un monitoring de l'impact de la pandémie de Covid sur le plan social et sur l'emploi. L'objectif était de présenter un aperçu le plus actuel et complet possible des évolutions dans ces domaines. Ce monitoring s'est poursuivi en 2021 et 2022, intégrant également l'impact de la crise ukrainienne et de la crise énergétique. Compte tenu de l'intérêt de disposer d'une vue actuelle de la situation sociale, y compris en dehors d'une période de crise aiguë, ce monitoring est maintenu sous la nouvelle dénomination du groupe de travail « Working Group Social Impact Crises » (GT SIC).

Les résultats du monitoring sont incorporés dans une note. Cette note était un document vivant, mis à jour à mesure que de nouveaux chiffres complémentaires étaient disponibles. Elle a fait l'objet de plusieurs révisions afin de prendre en compte l'évolution de la situation (sanitaire). Les « anciennes » notes restent cependant pertinentes en tant que bilan de la période 2020-2022 et sont disponibles sur le site web du GT SIC².

Dans le souci de renforcer l'accessibilité et la permanence du reporting, il a été décidé de retravailler la forme des rapports au sein du GT SIC. L'accent reste toutefois mis sur la compilation de données les plus récentes possible afin d'offrir une vue la plus actuelle possible de la situation de l'emploi et de la situation sociale.

Les chiffres font l'objet d'une mise à jour *mensuelle* dans le *tableau de bord*. Par ailleurs, le groupe de travail prépare chaque mois une *note succincte* complémentaire résumant les principales évolutions sur la base de ces chiffres. Chaque *trimestre*, le groupe de travail rédige une *note plus approfondie* qui donne un aperçu plus détaillé de la situation de l'emploi et de la situation sociale en Belgique.

¹ « Note méthodologique sur les données administratives provisoires » : il convient de prendre en compte qu'une partie des séries chiffrées (et des ventilations disponibles) abordées dans la présente note sont provisoires ou partielles, et il est donc nécessaire de faire preuve d'une grande prudence lors de leur interprétation. Des informations plus détaillées sur la méthodologie, la périodicité et l'utilisation peuvent être obtenues auprès des institutions qui fournissent les données.

² <https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/impact-social-covid-19>

Principaux constats

Évaluation générale de la situation socioéconomique

Après sa solide performance en 2022, la croissance de l'emploi s'est ralentie au cours des premiers mois de 2023. Cette situation est conforme aux prévisions macroéconomiques. Dans le même temps, le taux d'emploi se maintient toutefois. L'inflation, y compris sur les denrées alimentaires, a diminué ces derniers mois et se situe à un niveau relativement bas en Belgique par rapport à d'autres pays de l'UE. Le recul du pourcentage de ménages qui indiquent avoir des difficultés à boucler leur budget est cohérent par rapport aux observations ci-dessus. Bien que la situation économique et (géo) politique reste volatile, nous semblons avoir quitté la phase de crise aiguë ces derniers mois, et la situation en matière d'emploi, de revenu et de conditions de vie paraît plus stable. De ce fait, un certain nombre d'enjeux socioéconomiques structurels déjà présents avant la pandémie de Covid et la crise des coûts reviennent à l'avant-plan.

Principales mises à jour

- Le **taux d'emploi** reste relativement stable au 1er trimestre 2023 (72,1 % contre 72,3 au 4e trimestre 2022). Le **taux de chômage** reste inchangé, à 5,7 %, mais il passe de 11,4 à 13,3 % chez les personnes peu diplômées et de 15,9 à 17 % chez les personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE27.
- Le **taux de vacance d'emploi** stagne à un niveau élevé depuis la seconde moitié de 2022. Au 1er trimestre 2023, les emplois vacants croissent de nouveau de 4 % par rapport au trimestre précédent. Le taux de vacance d'emploi augmente de 4,46 à 4,68 %.
- Le **chômage économique pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie** diminue fortement dans la première moitié de 2023.
- Le **nombre de faillites chez les indépendants** est de 208 en mars 2023, en hausse par rapport au chiffre de février 2023 (169). Ce chiffre baisse à 172 en avril, avant de remonter à 213 en mai. Le chiffre provisoire pour juin 2023 est de 100.
- Les estimations pour le mois de février indiquent un nombre stable de bénéficiaires du **revenu d'intégration** (156.000). Ce chiffre est un peu plus élevé que l'année précédente (153.000), mais inférieur au chiffre le plus élevé durant la période Covid (160.000 en février 2021). Le nombre de paiements de l'équivalent du revenu d'intégration se stabilise autour de 30.000 en février 2023. Jusqu'ici, le total cumulé du nombre d'équivalents du revenu d'intégration octroyé à des réfugiés ukrainiens de mars 2022 à mai 2023 inclus s'élève à 31.732, ce qui correspond à 51.332 personnes concernées. Le nombre de demandes mensuelles **d'aide sociale** est inférieur au niveau le plus haut enregistré pendant la période Covid (314.000 par rapport à un maximum de 340.000), mais reste élevé.
- En avril, mai et juin 2023, **l'inflation** poursuit sa tendance à la baisse : elle diminue progressivement de 6,67 % en mars 2023 à respectivement 5,60 %, 5,20 % et 4,15 % en avril, mai et juin 2023. L'inflation sur les denrées alimentaires recule progressivement en avril (16,64 %), mai (15,51 %) et juin (14,43 %). **L'indice des prix à la consommation** a baissé de 0,67 % en avril 2023, avant de remonter de 0,38 % en mai pour ensuite redescendre de 0,15 % par rapport au mois précédent.
- Le recul des **prix commerciaux de l'énergie** (électricité et gaz naturel) se poursuit.
- Le **pourcentage de personnes indiquant avoir des difficultés à joindre les deux bouts** a diminué au premier trimestre 2023 par rapport au quatrième trimestre 2022 (43 % contre 47 %).

Estimations macroéconomiques

En 2022, c'est surtout l'invasion russe en Ukraine et les problèmes d'approvisionnement qui provoquent tensions et incertitude sur la scène macroéconomique. Diverses organisations ou institutions ont dès lors dû revoir leurs prévisions macroéconomiques. Dans ce contexte, toutes les prévisions sont cependant soumises à un **degré élevé d'incertitude**, exacerbé par le contexte international instable (en particulier la guerre en Ukraine).

Prévisions

La Commission européenne a publié ses prévisions économiques du printemps 2023 en mai 2023³. Un mois plus tard, l'OCDE publiait ses perspectives économiques (Economic Outlook) ⁴. En parallèle, à la mi-juin, le Bureau fédéral du Plan (BFP) dévoilait ses *Perspectives économiques 2023-2028*⁵, et la Banque nationale (BNB), ses *Projections économiques*⁶. **Globalement, nous pouvons en conclure qu'une récession a été évitée et l'on s'attend pour la Belgique à :**

- **une relance économique modeste mais stable;**
- **des perspectives globales favorables sur le marché de l'emploi;**
- **et une inflation en lente diminution.**

En Europe

ans ses prévisions économiques du printemps 2023, la Commission européenne réajuste ses projections par rapport à ses prévisions de l'hiver 2023. Concrètement, les *perspectives de croissance* pour l'UE et la zone euro sont à nouveau revues à la hausse. Une croissance du PIB de 1,0 % en 2023 et de 1,7 % en 2024 est attendue pour l'UE. Pour la zone euro, cette croissance attendue est de 1,1 % en 2023 et de 1,6 % en 2024 (contre 0,8 % pour l'UE et 0,9 % pour la zone euro en 2023 et respectivement 1,6 % et 1,5 % en 2024 dans les prévisions d'hiver). Les estimations de l'OCDE pour la zone euro s'inscrivent dans la lignée de celles de la Commission européenne. Ainsi, l'OCDE s'attend à une croissance du PIB de 0,9 % en 2023 et de 1,5 % en 2024 dans la zone euro.

Les perspectives en matière d'*inflation* sont elles aussi une nouvelle fois revues à la hausse par la Commission européenne ; elle s'attend à une inflation de 5,8 % (+0,2 %) en 2023 et de 2,8 % (+0,3 point de pourcentage par rapport aux prévisions de l'hiver) en 2024 dans la zone euro tandis que l'inflation attendue pour l'UE est un peu plus élevée, à savoir 6,7 % (+0,3 point de pourcentage par rapport aux prévisions de l'hiver) en 2023 et 3,1 % (+0,3 point de pourcentage par rapport aux prévisions de l'hiver) en 2024. Dans ce domaine également, les prévisions de l'OCDE sont similaires à celles de la Commission européenne : l'OCDE prévoit une inflation arrondie à 5,8 % en 2023 et 3,2 % en 2024.

³ [Spring 2023 Economic Forecast: an improved outlook amid persistent challenges \(europa.eu\)](#)

⁴ [OECD Economic Outlook](#)

⁵ [Bureau fédéral du Plan - Publication - Perspectives économiques 2023-2028 – Version de juin 2023](#)

⁶ [Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2023 | nbb.be](#)

En Belgique

En 2022, la croissance économique était de 3,2 %. Cette croissance a, d'une part, bénéficié de la poursuite du mouvement de rattrapage post-Covid mais a, d'autre part, été freinée par la flambée des prix des matières premières, les perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau international et l'incertitude liée à la guerre en Ukraine (source : BFP).

Pour la Belgique, le BFP table sur *une croissance du PIB* de 1,3 % en 2023 et de 1,6 % en 2024. Les prévisions de la Banque nationale sont légèrement supérieures pour l'année 2023 (1,4 %) et légèrement inférieures pour 2024 (1,3 %). La BNB a déclaré qu'en raison notamment de la pénurie de main-d'œuvre, la croissance économique se rapprocherait progressivement de son potentiel. Pour la Belgique, la Commission européenne table sur une croissance similaire du PIB, de 1,2 % en 2023 et 1,4 % en 2024. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux de ses prévisions d'hiver, dans lesquelles la Commission prévoyait une croissance de respectivement 0,8 % et 1,6 %. L'OCDE est un peu plus pessimiste pour la Belgique en 2023, avec des prévisions de croissance de 0,9 %. Mais cette croissance devrait remonter à 1,4 % en 2024.

Selon les perspectives économiques du BFP de février 2023, *l'emploi* intérieur augmenterait de 52.100 personnes en 2023, après une hausse en 2022 culminant aux alentours de 100.400 personnes. En outre, selon le BFP, le *taux d'emploi* progresserait, passant de 71,9 % en 2022 à respectivement 72,4 % et 73,0 % en 2023 et 2024, pour atteindre 74,6 % en 2028. L'augmentation de la population active, soutenue par l'évolution favorable des taux d'activité dans les classes d'âge jeune et moyen et, dans une moindre mesure, par l'arrivée des réfugiés ukrainiens, entraînerait l'augmentation de l'emploi. Tant la population active occupée que la population d'âge actif augmenteraient sensiblement moins durant la période de projection (cf. 2023-2028). En 2023, le *taux de chômage* (définition administrative) remonterait à 8,4 % (contre 8,1 % en 2022) en raison du ralentissement de la croissance de l'emploi, de l'inscription d'une partie des réfugiés ukrainiens comme demandeurs d'emploi et de l'élargissement du groupe-cible de personnes non indemnisées pris en charge par les services régionaux de l'emploi. La BNB s'attend à ce que le marché belge du travail reste très robuste. Environ 130.000 emplois seraient créés entre 2023 et 2025. De ce fait, une certaine tension subsisterait sur ce marché, avec un taux de chômage qui demeurerait en dessous de 6 %.

Par ailleurs, le Bureau fédéral du Plan s'attend à un net recul de *l'inflation* belge, de 9,6 % en 2022 à 3,9 % en 2023, en raison de la pression à la baisse exercée par la diminution des prix de l'énergie. Après 2023, l'inflation suivrait une lente courbe descendante et ne passerait sous la barre des 2 % qu'en 2025. La Banque nationale, quant à elle, table sur une inflation de 1,9 % en 2023, qui remonterait quelque peu (4,3 %) en 2024 en raison des répercussions techniques du retrait des mesures de soutien à l'énergie, avant de retomber sous les 2 % en 2025 (cf. 1,8 %). Les pressions sous-jacentes sur les prix ainsi que l'inflation alimentaire continueraient par ailleurs de se replier. Dans ses prévisions de printemps, la Commission européenne prévoit une baisse de l'inflation pour la Belgique en 2023, de 10,3 % en 2022 à 3,4 % en 2023. L'inflation se stabiliserait

ensuite en 2024 (environ 3,5 %). Les prévisions de l'OCDE en matière d'inflation sont légèrement supérieures à celles de la Commission : une inflation de 4,0 % en 2023 et de 3,7 % en 2024.

Évolutions des prix

Sur le plan macroéconomique, **l'inflation**⁷ croissante est l'une des principales évolutions en 2022, notamment en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique. L'inflation se maintient encore à un niveau élevé en 2023. Outre les prévisions en matière d'inflation, nous disposons également des chiffres mensuels de l'inflation (Source: Statbel⁸).

En avril, mai et juin, l'inflation poursuit sa tendance à la baisse. En effet, elle se replie progressivement, de 6,67 % en mars 2023 à respectivement 5,60 %, 5,20 % et 4,15 % en avril, mai et juin 2023. À titre de comparaison, lors du pic enregistré en octobre 2022, l'inflation était plus de deux fois plus élevée, à savoir 12,27 %. La contraction de l'inflation de ces derniers mois peut être imputée à la diminution des prix de l'énergie. D'après Statbel, en mai 2023, « l'inflation énergétique » chute de -21,98 % à -25,82 % en juin 2023 et contribue à réduire l'inflation totale de 3,48 points de pourcentage. Bien que l'inflation sur les produits alimentaires n'ait pas suivi cette tendance à la baisse avant le mois de mars, nous constatons que l'inflation alimentaire recule légèrement au cours des trois mois consécutifs suivants : de 17,02 % en mars à 14,43 % en juin 2023. Toutefois, le niveau de l'inflation alimentaire reste très élevé (graphique 1).

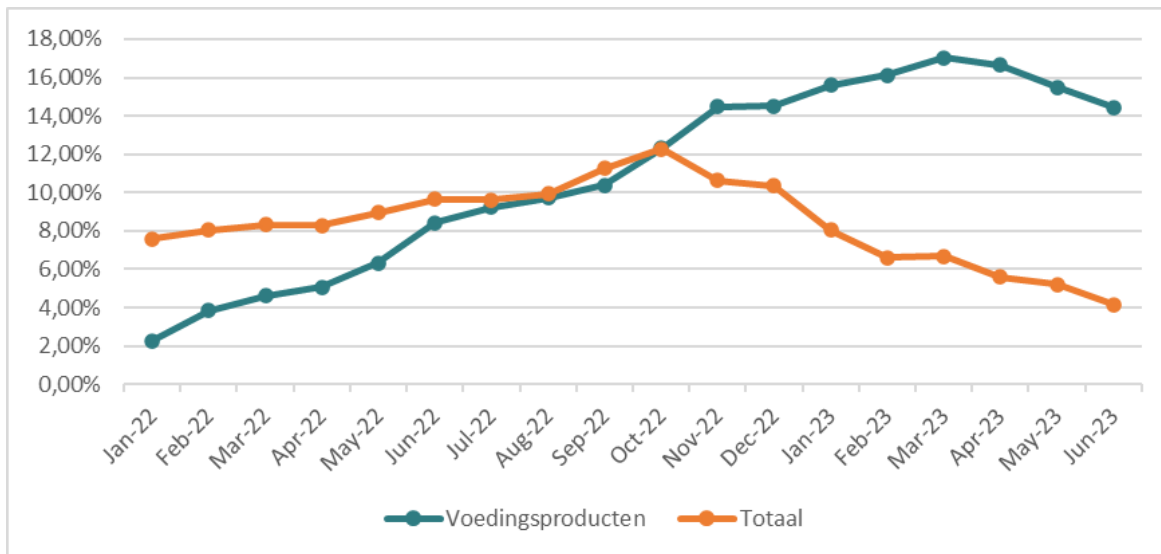
Un autre indicateur qui permet de se faire une idée de l'évolution des prix est **l'indice des prix à la consommation**⁹. Entre mars et juin 2023, nous voyons que cet indice a diminué de 0,67 % en avril 2023 (127,67) par rapport à mars 2023 (127,67), avant de remonter de 0,38 % en mai (127,3) par rapport à avril, puis de descendre à nouveau en juin (127,11) de 0,15 % par rapport à mai.

⁷ « L'inflation est définie comme le rapport entre la valeur de l'indice des prix à la consommation pour un mois donné et l'indice de ce même mois lors de l'année précédente. L'inflation mesure donc la vitesse à laquelle évolue le niveau général des prix. » Année de référence : 2013 = 100 (source : Statbel).

⁸<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation>

⁹ « L'indice des prix à la consommation est un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services, achetés par les ménages, et censé être représentatif de leur consommation. » Année de référence : 2013 = 100 (source : Statbel)

Graphique 1. Évolution de l'inflation (générale et alimentaire), Belgique, janvier 2022 à juin 2023 (%)



Source: Statbel

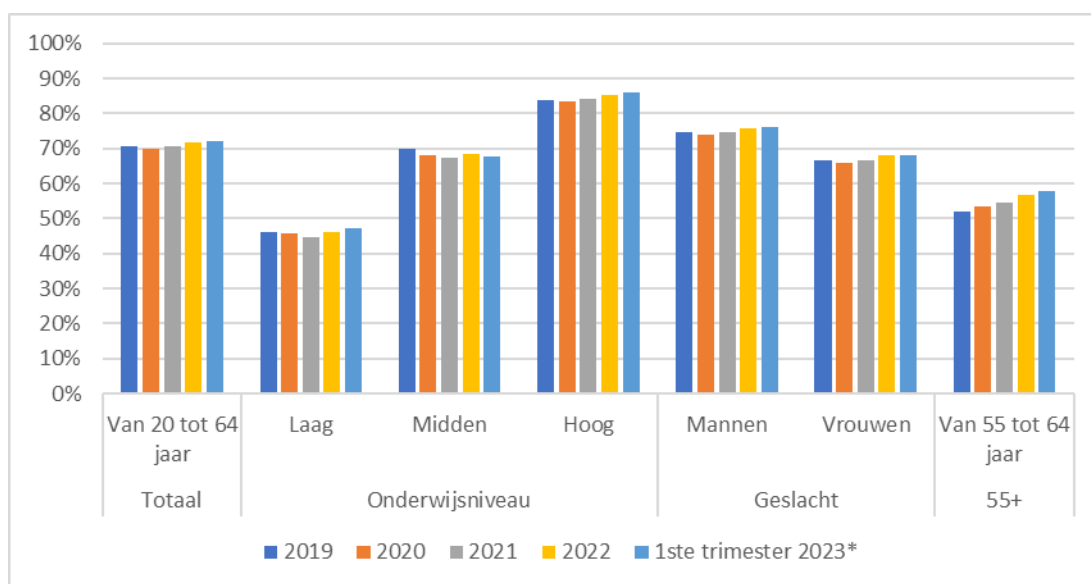
Évolutions sur le marché du travail

Indicateurs du marché du travail

Au premier trimestre 2023, en Belgique, 72,1 % des 20-64 ans travaillent, contre 72,3 % au trimestre précédent et 71,9 % un an plus tôt¹⁰. Le taux de chômage BIT (15-64 ans) reste stable à 5,7 %, mais il passe de 11,4 à 13,3 % chez les personnes peu diplômées et de 15,9 à 17 % chez les personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE27. Les fractures restent donc importantes dans la participation au marché du travail.

Les données de l'ONEM concernant les demandeurs d'emploi indemnisés révèlent que la diminution du nombre de demandeurs d'emploi se poursuit.

Graphique 2. Taux d'emploi (2019-2023)



Source: Enquête sur les forces de travail, Statbel.

Note: **Rupture** dans les résultats de 2021 en raison de la révision du questionnaire et des modifications dans les définitions du chômage et de l'emploi du BIT.

Les **transitions sur le marché du travail** entre le premier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023 indiquent que les personnes restent assez facilement au travail, mais que les inactifs restent souvent inactifs. Par ailleurs, la part de personnes qui quittent le chômage est en baisse.¹¹

L'un des défis majeurs de 2022 a été la **pénurie** sur le marché du travail. Depuis fin 2021 déjà, le **taux de vacance d'emploi** a atteint son niveau le plus élevé depuis le début de l'enquête (2012).¹² Cette tendance ascendante s'intensifie au deuxième trimestre 2022 et stagne à un niveau élevé début 2023, avec 4,68

¹⁰ Résultats trimestriels de Statbel basés sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT) : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

¹¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/transitions-sur-le-marche-du-travail>

¹² <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants>

% au premier trimestre. Plus de trois quarts (76,7 %) des emplois vacants se trouvent dans cinq secteurs économiques : le secteur non marchand, les sciences et services, l'industrie, le commerce et la construction.

Tableau 1: Taux de vacance d'emploi par secteur d'activité, 2019-2023

Taux de vacance d'emploi -Total	2020				2021				2022				2023
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre
B. Industries extractives	0,8%	1,4%	2,1%	2,3%	1,4%	1,7%	2,2%	2,7%	1,5%	1,6%	1,9%	1,7%	1,9%
C. Industrie manufacturière	3,1%	3,3%	3,9%	2,9%	3,3%	3,8%	5,2%	5,3%	5,7%	5,5%	5,8%	5,0%	5,4%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,5%	2,2%	2,3%	1,8%	2,0%	2,8%	2,7%	3,9%	3,5%	3,7%	3,2%	4,1%	4,4%
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3,6%	3,0%	3,4%	3,2%	4,0%	3,9%	4,7%	4,8%	4,0%	3,9%	3,7%	2,7%	3,6%
F. Construction	5,4%	5,1%	3,9%	4,2%	5,5%	8,0%	8,0%	7,7%	7,3%	7,0%	7,6%	6,1%	6,1%
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2,8%	3,3%	3,1%	3,0%	3,3%	4,6%	4,5%	5,0%	4,8%	5,0%	5,4%	4,3%	4,5%
H. Transports et entreposage	3,1%	2,2%	2,5%	2,9%	3,1%	3,9%	4,1%	4,7%	5,5%	5,2%	4,1%	4,3%	4,5%
I. Hébergement et restauration	3,5%	4,9%	5,2%	2,9%	4,7%	10,2%	11,3%	8,9%	9,5%	7,9%	7,8%	8,2%	8,0%
J. Information et communication	6,3%	4,9%	6,0%	6,4%	7,1%	7,2%	9,1%	9,0%	9,0%	9,1%	8,5%	8,0%	8,4%
K. Activités financières et d'assurance	1,9%	1,9%	1,7%	1,7%	1,9%	2,7%	2,9%	4,0%	4,6%	3,9%	3,5%	3,3%	3,8%
L. Activités immobilières	3,4%	3,0%	3,2%	2,9%	3,1%	2,9%	5,5%	1,6%	3,1%	2,7%	3,1%	1,8%	2,8%
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,2%	5,2%	5,8%	5,4%	7,8%	6,9%	8,2%	8,5%	8,6%	9,4%	8,1%	8,3%	7,5%
N. Activités de services administratifs et de soutien	3,9%	3,5%	3,2%	3,4%	4,0%	4,2%	5,2%	4,6%	4,8%	5,3%	5,6%	4,9%	5,6%
O. Administration publique	2,9%	2,1%	2,8%	2,3%	3,4%	3,3%	2,7%	2,7%	2,8%	3,5%	3,1%	3,2%	3,3%
P. Enseignement	2,7%	2,3%	3,1%	2,1%	2,2%	2,5%	3,3%	3,2%	3,1%	2,8%	3,0%	2,9%	3,4%
Q. Santé humaine et action sociale	1,7%	1,8%	2,1%	1,7%	1,8%	2,2%	2,6%	2,7%	2,8%	3,3%	3,3%	3,0%	3,0%
R. Arts, spectacles et activités récréatives	1,5%	1,3%	2,6%	2,7%	4,5%	4,8%	5,8%	3,8%	3,3%	4,7%	5,0%	3,2%	3,9%
S. Autres activités de services	2,3%	3,7%	2,9%	2,7%	3,1%	4,2%	4,2%	3,3%	3,0%	5,0%	3,8%	3,1%	3,7%
Ensemble	3,2%	3,0%	3,3%	2,9%	3,5%	4,2%	4,7%	4,7%	4,8%	5,0%	4,9%	4,5%	4,7%

Source: Statbel, Statistiques des emplois vacants¹³

Outre l'augmentation du taux de vacance d'emploi, les chiffres de l'ONSS sur les types d'occupation spécifiques révèlent que le nombre de **travailleurs intérimaires** reste inférieur à son niveau de 2022. À partir de la 2^e moitié du mois de mai 2022, les chiffres du travail intérimaire descendent légèrement sous leur niveau de 2021. À partir de la mi-septembre 2022, la diminution du nombre de travailleurs intérimaires est plus marquée par rapport à l'année précédente et s'élève à près de 10 % à partir de la fin octobre. La baisse du nombre de travailleurs intérimaires se poursuit également en 2023 et s'élève à un peu plus de 10 %. Le nombre de **flexi-jobs** continue toutefois d'augmenter (y compris les flexi-jobs via les agences d'intérim), mais le nombre d'extras se maintient sous le niveau pré-covid (ceux-ci étant donc probablement convertis/remplacés en partie par des flexi-jobs). Dans la première moitié de 2023, les chiffres du **travail étudiant** sont également de 5 à 10 % plus élevés qu'en 2022. Il s'agit peut-être d'un effet de l'augmentation, de 475 à 600, du nombre d'heures pouvant être prestées dans le cadre du régime de travail étudiant à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après la forte reprise du marché du travail en 2022, la croissance de l'emploi salarié total au premier trimestre 2023 est beaucoup plus limitée. La progression du nombre d'emplois a été plus importante chez les femmes (+1,2 %) que chez les hommes (+0,5 %). Il en va de même de l'augmentation du volume de travail, de +1,8 % chez les femmes contre +0,7 % chez les hommes. L'augmentation du nombre d'emplois est la plus élevée dans les tranches d'âge supérieures (+1,5 % chez les 50 à 64 ans inclus, +15,9 % chez les plus de 65 ans). La hausse enregistrée dans le groupe des plus âgés est principalement due à l'augmentation des flexi-jobs. La reprise du volume de travail s'est également

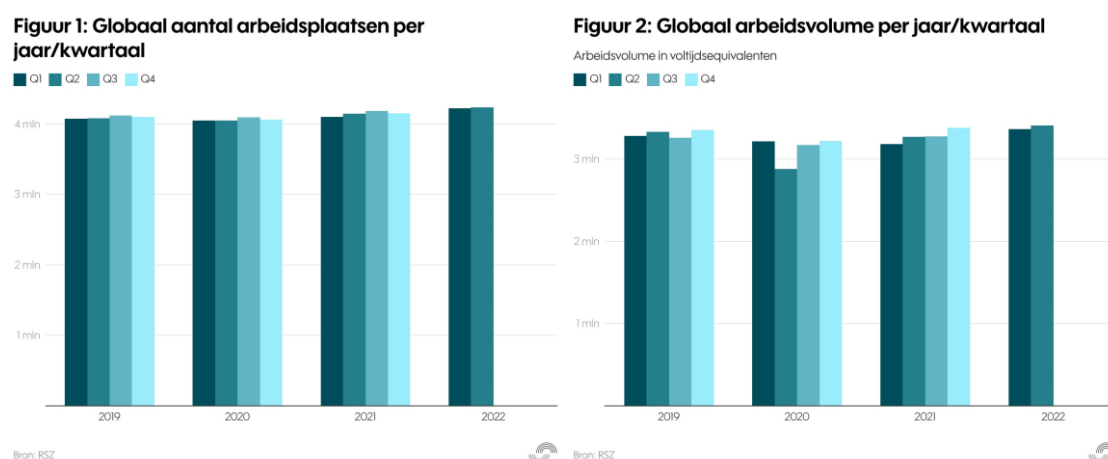
¹³ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants>

fait sentir davantage dans les tranches d'âges supérieures (+1,8 % chez les 50 à 64 ans inclus, +17 % chez les plus de 65 ans).

Focus: Crise corona et marché de l'emploi: conclusions de l'ONSS¹⁴

Pour un bilan de l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi salarié, nous vous renvoyons à un rapport final de l'ONSS sur son site web. Leur conclusion est qu'il y a des différences entre les évolutions du nombre de postes de travail et du volume de travail. Grâce au chômage temporaire, qui a permis aux employeurs de conserver leur personnel sans que celui-ci n'ait d'activité, le volume de travail s'est raisonnablement adapté aux différentes vagues de la crise Covid et aux mesures socioéconomiques. En revanche, en ce qui concerne le nombre de postes de travail, les évolutions paraissent à première vue moins marquées. À partir de 2022, l'impact de la crise sanitaire semble derrière nous. En effet, on assiste en 2022 à une forte augmentation de l'emploi par rapport aux années précédentes. (voir graphique 3)

Graphique 3. Nombre global de postes de travail et volume de travail global par an/trimestre, 2019-2022



Source: ONSS

Toutefois, en ce qui concerne l'évolution des postes de travail et du volume de travail, il y a également des différences selon les secteurs, les types de prestation, le sexe, l'âge et la région.

La part d'**adultes** (18-59 ans) vivant dans un **ménage dont aucun membre n'a de travail rémunéré** était de 10,0 % en janvier et a grimpé à 12,6 % en février 2023. Pour mars (10,7 %) et avril (chiffre provisoire : 10,4 %), cette part oscille autour des 10,5 %. La proportion d'enfants vivant dans un ménage sans travail rémunéré descend de 11,4 % en janvier à 10,1 % en février 2023. Pour les mois de mars et d'avril 2023, cette proportion est respectivement de 11,1 % et 11,6 % (chiffre provisoire). (Source : Statbel)

¹⁴[Crise corona et le marché de l'emploi | ONSS](#)

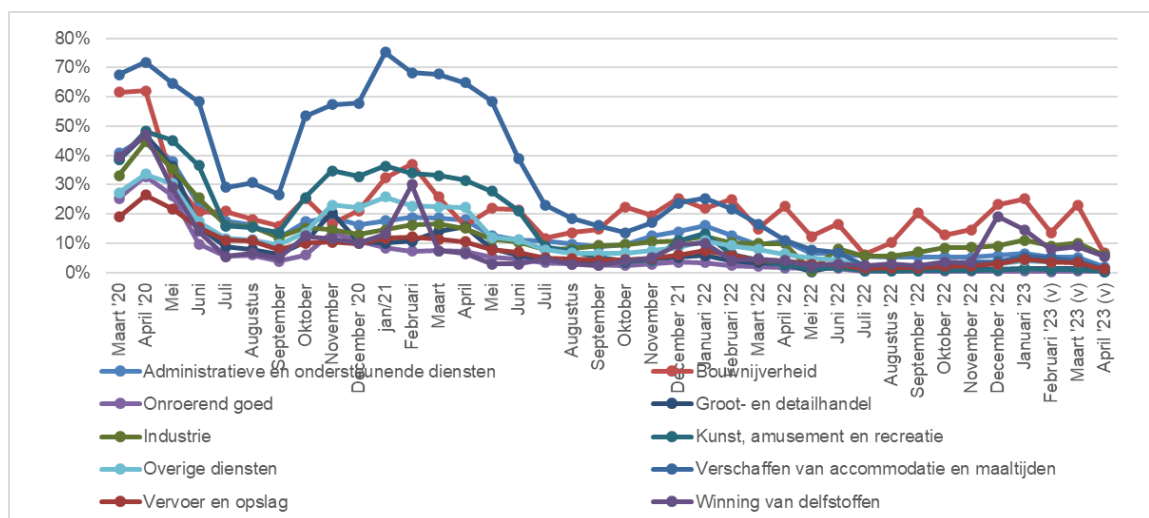
Le nombre de personnes concernées par l'annonce d'une procédure de **licenciement collectif** est à nouveau plus bas en avril (158) et mai (610) que les mois précédents.

Chômage temporaire

Globalement, le chômage temporaire se maintient à son niveau d'avant la crise. Le nombre de travailleurs salariés au chômage temporaire s'élevait en avril 2023 à 192.587 unités physiques, ce qui correspond à 42.267 unités budgétaires compte tenu du nombre limité de jours de chômage au cours du mois. Le **chômage temporaire pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie**¹⁵, une mesure de crise qui est encore d'actualité, est moins utilisé que les mesures Covid de 2020-2022. Il ne concerne plus que 7.450 unités en avril, soit une diminution par rapport aux mois précédents.¹⁶

Le graphique 4 montre qu'en 2023, le régime de travail temporaire est surtout utilisé dans les secteurs de la construction et de l'industrie. Cela explique pourquoi la majeure partie des personnes qui étaient au chômage temporaire (au moins un jour du mois) au cours des premiers mois de 2023 sont des hommes (76,9 % des chômeurs temporaires en avril). Les 50-60 ans sont également surreprésentés dans le chômage temporaire par rapport à leur proportion parmi les salariés, de même que les personnes ayant un faible niveau d'instruction (39,8 points de pourcentage par rapport à leur proportion chez les salariés) et les personnes de nationalité étrangère (+9,8 points de pourcentage).

Graphique 4. Parts des personnes pour lesquelles un paiement d'allocation de chômage temporaire a été enregistré, par rapport au nombre total de travailleurs par secteur, pour les 10 secteurs



(v): chiffres provisoires

Source: ONEM; calculs : SPF ETCS

¹⁵ <https://www.rva.be/nl/documentatie/infoblad/e5>

¹⁶ Données ONEM (<https://www.onem.be/statistiques/chiffres/chomage-temporaire-energie>)

Travailleurs indépendants

En 2022, un total d'environ 2.084 faillites a été enregistré chez les travailleurs indépendants. Ce nombre est plus élevé qu'en 2020 (1.601) et en 2021 (1.566), les deux années Covid. Les mesures de soutien prises pendant la pandémie ont probablement joué un rôle à cet égard. Cependant, le nombre de 2022 est légèrement inférieur à celui de 2019 (2.186). Globalement, le nombre de faillites retrouve donc plus ou moins son niveau pré-covid.

Lorsque nous examinons le nombre mensuel de faillites chez les travailleurs indépendants, nous voyons que celui-ci était de 208 en mars, et quelque peu inférieur en avril (172). En mai 2023, ce nombre repart à la hausse et dépasse les 200 (précisément 213). Le chiffre provisoire pour le mois de juin est de 100.

D'après des données de l'INASTI, 57 travailleurs indépendants ont bénéficié, durant le 1^{er} trimestre 2023 (et pour la dernière fois, cette mesure n'ayant pas été prolongée) des dispositions du droit passerelle de crise « énergie ».

Revenu, pauvreté et assistance sociale

Prestations d'aide sociale et de services sociaux par les CPAS

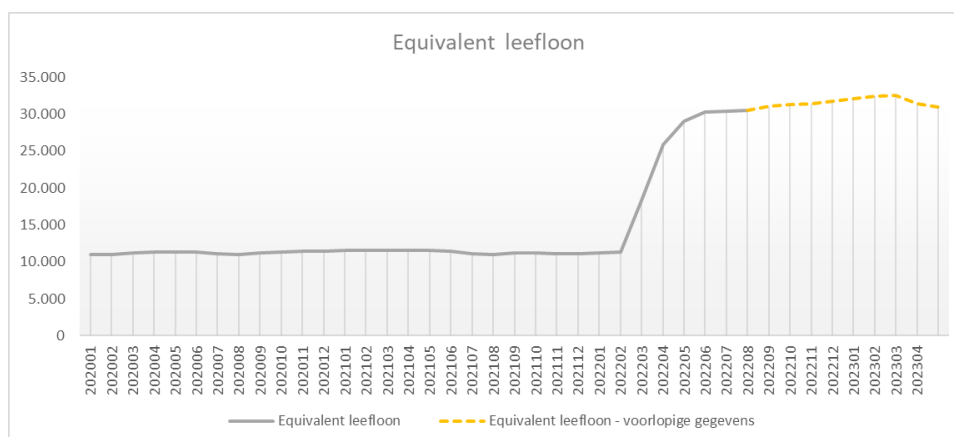
Avant que n'éclate la crise du coronavirus (2019), le nombre de bénéficiaires de l'intégration sociale était d'environ 160.000 par mois, parmi lesquels approximativement 147.000 percevaient un revenu d'intégration. Afin de pouvoir surveiller les effets de la crise du coronavirus sur l'assistance sociale de manière plus rapide et plus détaillée, le SPP Intégration sociale a mis en place une enquête spécifique auprès des CPAS et a procédé à des estimations reposant sur des données administratives provisoires.¹⁷

L'arrivée de la crise sanitaire a marqué le début d'une forte tendance à la hausse qui, en février 2021, a atteint un sommet avec 160.000 personnes qui ont bénéficié d'un **revenu d'intégration** sur base mensuelle. Nous assistons ensuite à un net recul jusqu'à environ 151.000 personnes en décembre 2021. Ce nombre a ensuite diminué. Sur la base de données provisoires, nous estimons le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration à environ 156.000 en mai 2023. Ce chiffre est similaire à celui d'un an auparavant, mois par mois, et est donc relativement stable.

Le nombre de bénéficiaires d'un **équivalent du revenu d'intégration** est resté globalement stable pendant la crise de Covid-19, autour de 11.000 personnes. À la suite de la crise ukrainienne, nous avons constaté une forte augmentation du nombre de bénéficiaires d'un équivalent du revenu d'intégration au début de l'année 2022, jusqu'à environ 30.000 personnes. Ce chiffre s'est stabilisé depuis l'été 2022. Cette forte hausse s'explique donc par les personnes ayant fui la guerre en Ukraine et ayant reçu le statut de « protection temporaire ». Ce statut leur permet de demander un équivalent du revenu d'intégration au CPAS.

¹⁷ Voir « note méthodologique sur les données administratives provisoires »

Graphique 5. Équivalent du revenu d'intégration



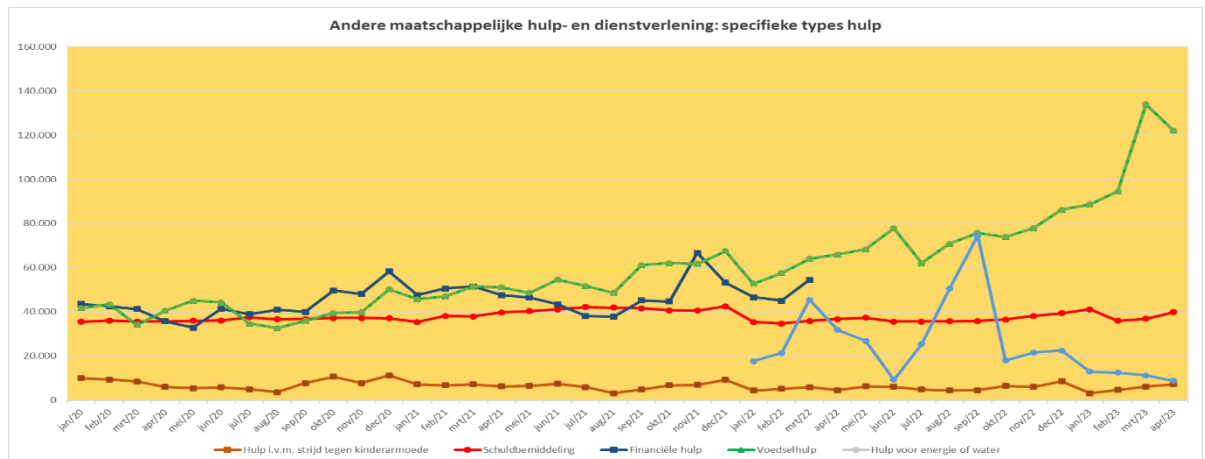
Source : SPP Intégration sociale

Sur la base du nombre de décisions d'octroi de l'équivalent du revenu d'intégration transmises par les CPAS au SPP IS pour mai 2023, 31.732 décisions d'octroi de l'équivalent du revenu d'intégration à des personnes déplacées d'Ukraine ont à ce jour été prises. Le nombre moyen de personnes par dossier s'élevant à 1,6, cela correspond à un total de 51.332 personnes.¹⁸

L'enquête auprès des CPAS révèle une très forte hausse des **autres formes d'aide sociale et de services sociaux** pendant la crise sanitaire, jusqu'à un point culminant d'environ 340.000 demandes par mois aux CPAS. Durant l'année écoulée (2022) et jusqu'à aujourd'hui, ce chiffre s'est grosso modo stabilisé entre environ 280.000 et 300.000 demandes d'aide par mois. Le dernier chiffre disponible de l'enquête du SPP IS auprès des CPAS donne, pour avril 2023, un total d'environ 314.000 demandes d'aide. Cela reste un nombre particulièrement élevé. On notera en particulier les 40.000 demandes de médiation de dettes reçues durant ce mois. Non pas que ce nombre soit en forte augmentation, mais le montant moyen d'endettement par dossier est toutefois en hausse. La demande d'aide alimentaire reste également élevée ; le nombre de demandes d'aide auprès des CPAS est estimé aux alentours des 120.000 demandes par mois. La question est de savoir dans quelle mesure l'inflation des prix des denrées alimentaires au cours de l'année écoulée joue un rôle dans le nombre élevé de demandes pour cette forme d'aide.

¹⁸ En raison des délais administratifs, il peut y avoir un décalage dans le temps entre le nombre de demandes d'aide effectivement enregistrées par les CPAS et le nombre de décisions d'octroi enregistré par le SPP IS. Pour plus de détails, voir : <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/personnes-en-provenance-dukraïne-sous-protection-temporaire>

Graphique 6 Autres formes d'aide sociale et de services sociaux



Revenu & pauvreté

Les chiffres relatifs au revenu et à la pauvreté ne permettent pas un suivi rapide et actualisé, car ils ne sont généralement publiés qu'une fois par an. Afin d'avoir malgré tout une idée de la manière dont le revenu et/ou les chiffres de la pauvreté évoluent, nous nous basons sur des études et des projections.

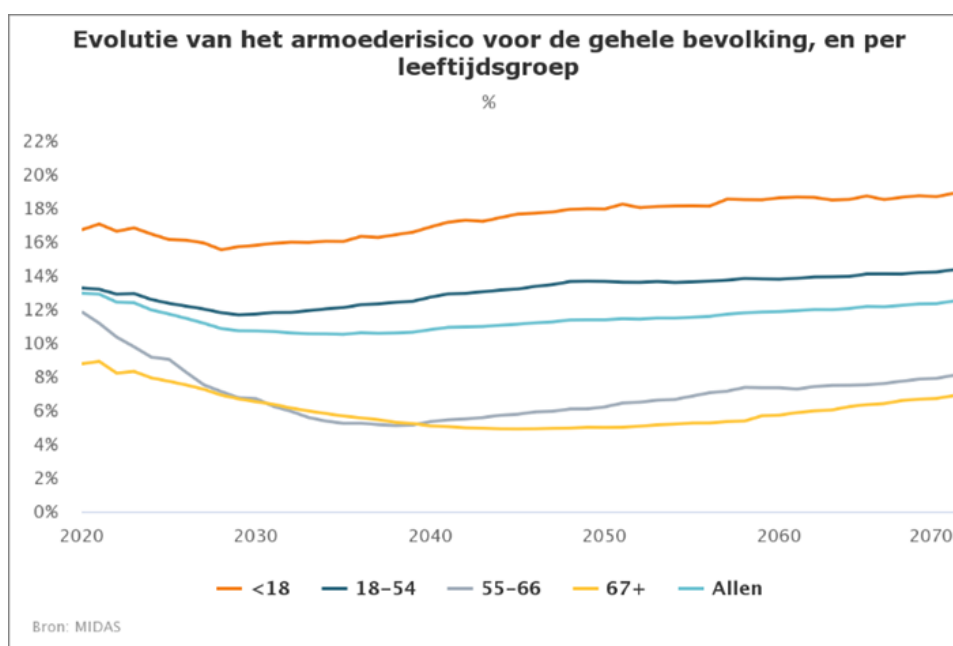
Ainsi, dans ses perspectives économiques de juin 2023, le Bureau fédéral du Plan s'attend à ce que le *revenu disponible réel des particuliers*, après une diminution de 1,3 % en 2022, reparte à la hausse à partir de 2023, de 4,4 % en 2023, 1 % en 2024 et 1,9 % en 2025. D'après les projections économiques de juin de la BNB, le revenu disponible réel des particuliers augmentera de 3,6 % en 2023, de 1,2 % en 2024 et de 1,5 % en 2025.

FOCUS: Projections en matière de risque de pauvreté et d'inégalités de revenus : diminution du risque de pauvreté jusqu'en 2030, puis augmentation jusqu'en 2070

Fin mai, le Bureau fédéral du Plan a publié un working paper¹⁹ contenant de nouvelles projections²⁰ quant aux risques de pauvreté et aux inégalités de revenus jusqu'en 2070, basé sur le modèle de microsimulation dynamique révisé MIDAS 2.0²¹. Les résultats du modèle dépendent principalement des évolutions supposées en matière d'emploi, de revenus du travail et de protection sociale. Les revenus du patrimoine, de même que les pensions complémentaires des 2e et 3e piliers, ne sont pas inclus dans le concept de revenus utilisé. Cela a des conséquences sur la comparabilité des risques de pauvreté et des critères d'inégalités projetés avec les valeurs observées dans le cadre de l'EU-SILC.

D'après ce *working paper*, le risque de pauvreté²² de la population belge diminuerait jusqu'en 2030 et remonterait ensuite. Il existe toutefois des différences en fonction des groupes d'âge (voir graphique 7).

Graphique 7. Évolution du risque de pauvreté, au total et par groupe d'âge (en %)



Source: Bureau fédéral du Plan

Les inégalités de revenus sur l'ensemble de la population diminueraient jusqu'au début des années 2030, avant d'augmenter à nouveau à partir du début des années 2040.

Quatre importants facteurs sous-jacents interviennent dans l'évolution du risque de pauvreté et des inégalités de revenus, à savoir :

1. l'évolution attendue du taux d'emploi : jusqu'au milieu des années 2030, le taux d'emploi devrait augmenter, réduisant ainsi la

proportion de ménages dans lesquels personne n'a de travail rémunéré;

2. l'évolution du profil des personnes dans un ménage sans travail rémunéré : davantage d'invalides, moins de chômeurs et moins d'« autres inactifs » (notamment les bénéficiaires du revenu d'intégration) jusqu'au milieu des années 2030 ;
3. l'évolution attendue des salaires et le développement des revenus de remplacement : dans le scénario de référence utilisé, toutes les prestations minimales sont adaptées de 1 % à partir de 2025 et la croissance salariale atteint son niveau à long terme de 1,5 % par an en 2045. Les hypothèses sous-jacentes en matière de salaire et d'évolution des revenus impliquent que les prestations minimales d'invalidité et de chômage, ainsi que les pensions minimales et la GRAPA, diminuent à partir de ce moment-là par rapport au seuil de pauvreté à partir du milieu des années 2030 ;
4. le nombre croissant de femmes bénéficiant d'une pension de retraite propre, ce qui réduit principalement le risque de pauvreté des couples plus âgés.

Suivi des conditions de vie

La dernière enquête de Statbel sur les conditions de vie de la population belge ²³ montre **qu'il y a moins de Belges qui ont des difficultés à joindre les deux bouts au premier trimestre 2023 qu'au dernier trimestre 2022.**

Concrètement, selon ces chiffres, 43 % de la population belge indique être très difficilement, difficilement ou plutôt difficilement en mesure de boucler son budget compte tenu du revenu total disponible du ménage au cours du premier trimestre 2023. Ce pourcentage était encore d'environ 46,7 % au quatrième trimestre 2022. Cette diminution se manifeste également pour les différents groupes de revenus, à l'exception des revenus les plus bas (graphique 8).

¹⁹ Les résultats présentés dans ce working paper sont cohérents avec les hypothèses et les projections en matière de population, de marché du travail et de revenus du rapport 2022 du Comité d'étude sur le vieillissement utilisées pour les projections de la soutenabilité financière du système de pension.

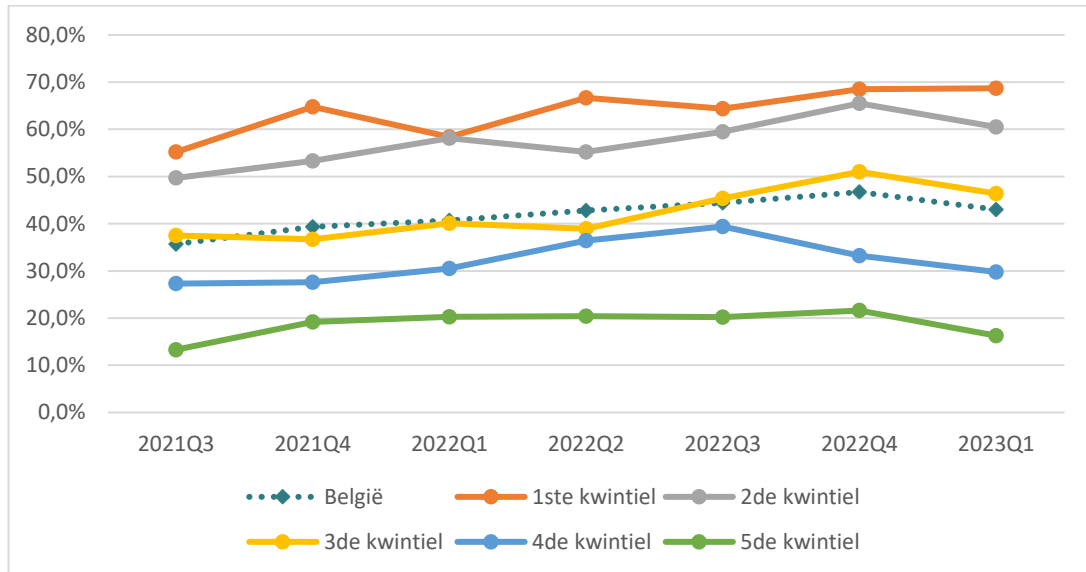
²⁰ [Bureau fédéral du Plan - Publication - Risques de pauvreté et inégalités de revenus à l'horizon 2070. Projections du modèle de microsimulation dynamique révisé MIDAS 2.0](#)

²¹ Daarnaast publiceerde het Federaal Planbureau in januari 2023 een verslag dat de revisie van het MIDAS model en enkele belangrijke nieuwe modules in meer detail beschrijft. Het is aangewezen om deze publicatie en bovengenoemde working paper samen te bekijken. Zie: [Federaal Planbureau - Publicatie - MIDAS 2.0. Revisie van een dynamisch microsimulatiemodel](#)

²² Une personne présente un risque de pauvreté si le revenu disponible équivalent de son ménage est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian pour l'année concernée.

²³ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/suivi-trimestriel>

Graphique 8. Part de personnes indiquant être très difficilement, difficilement ou plutôt difficilement en mesure de joindre les deux bouts (en %), au total et par quintile de revenu, Belgique, T3 2021 – T1 2023



Source : Statbel, *Suivi trimestriel des conditions de vie*

Parallèlement, les résultats de l'enquête révèlent également que la satisfaction des ménages à l'égard de leur situation financière s'est améliorée. Au quatrième trimestre 2022, les Belges donnaient encore à leur situation financière une note de 6,7 sur 10 ; cette note a légèrement augmenté au premier trimestre 2023 pour s'établir à 6,9 sur 10. Par ailleurs, la proportion de Belges qui indique percevoir un revenu supérieur à celui d'il y a 12 mois a progressé. Elle est de 36,9 % au premier trimestre 2023, contre 21,4 % au quatrième trimestre 2022. Cette hausse de revenu était principalement due à l'indexation.

Évolutions sociales au sens large

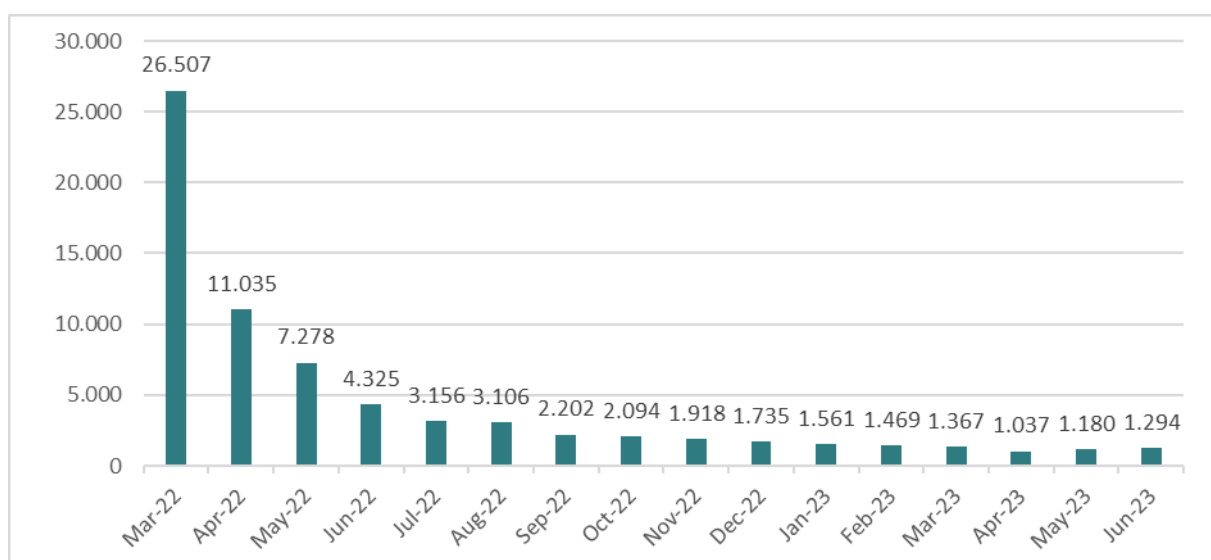
La crise ukrainienne

Le conflit armé en Ukraine entraîne un flux de réfugiés vers l'Europe. Ce flux de réfugiés représente un nouveau défi pour la Belgique aussi. En effet, il est évident qu'une immigration d'une telle ampleur s'accompagnera également de nombreux enjeux sociaux.

Profil

En 2022, 63.356 personnes ont reçu une attestation de protection temporaire en Belgique. En avril et mai 2023, 1.037 et 1.180 personnes ont respectivement obtenu une attestation de protection temporaire en Belgique. Le 30 juin, ce chiffre était de 1.294 pour le mois de juin (graphique 9). Ce qui, au 30 juin, fait un total de 7.908 pour 2023.

Graphique 9. Évolution du nombre d'attestations de protection temporaire délivrées par l'Office des étrangers, par mois, en Belgique, entre le 10 mars 2022 et le 30 juin 2023



Source: Office des étrangers²⁴

Entre le 10 mars 2022 et le 30 avril 2023, la grande majorité des personnes bénéficiant d'une protection temporaire étaient effectivement de nationalité ukrainienne (97,7 %). Il s'agit principalement de femmes (majeures) (44,6 %) et de mineurs (32,4 %). Les enfants de moins de 12 ans représentent 22 % du nombre total de personnes. En outre, 1.245 mineurs non accompagnés ont été enregistrés, parmi lesquels 81,8 % ont entre 12 et 17 ans.

D'après Fedasil, depuis le 10 mars 2022, 17.155 personnes ont eu besoin d'un hébergement (chiffre au 28/06). Il s'agit principalement de familles (84,4 %), mais aussi de femmes isolées (8,4 %) et d'hommes isolés (6,5 %). La part de

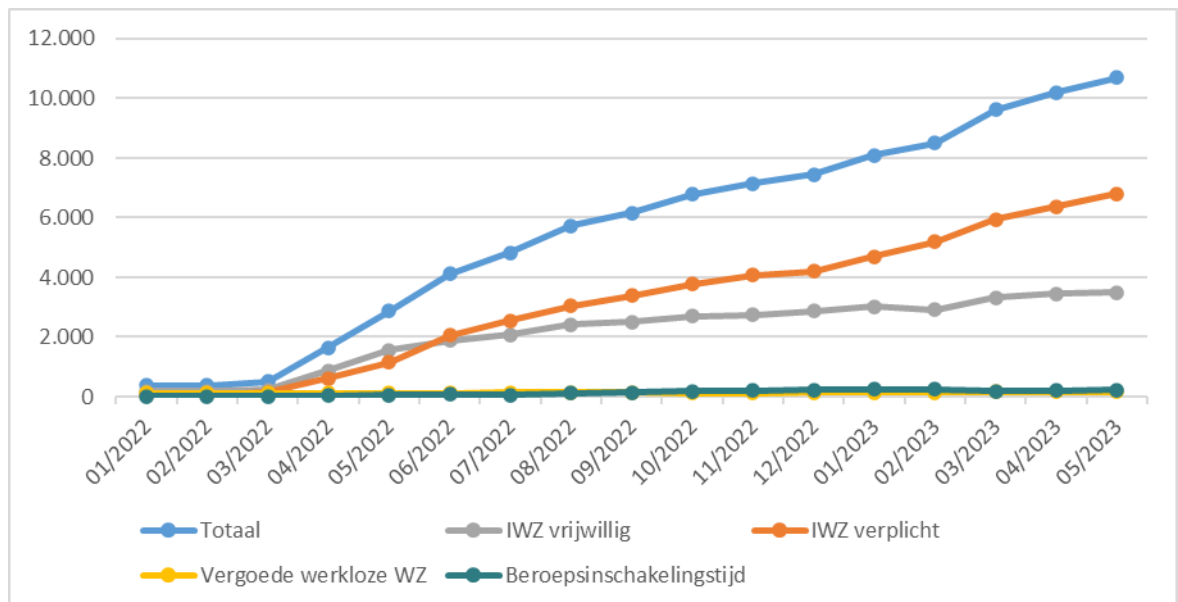
²⁴ [Protection temporaire | IBZ](#)

mineurs non accompagnés dans des centres d'hébergement de crise est relativement faible (0,2 % de filles et 0,4 % de garçons).²⁵

Intégration sur le marché du travail

De manière générale, il n'y a pas encore beaucoup de (bonnes) données disponibles sur la situation socioéconomique et l'intégration sur le marché du travail des déplacés ukrainiens. Nous disposons toutefois de données sur les personnes de nationalité ukrainienne qui s'inscrivent librement comme demandeurs d'emploi. Dans ces données concernant les **demandeurs d'emploi (non indemnisés) inscrits librement** – la catégorie à laquelle appartiennent notamment les personnes de nationalité étrangère qui intègrent le marché belge du travail en tant que demandeurs d'emploi – nous assistons ces derniers temps à une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de nationalité ukrainienne²⁶, bien que la taille de ce groupe reste limitée.

Graphique 10. Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits de nationalité ukrainienne, au total et par type, janvier 2022-mai 2023



Source : ONEM, sur la base de données des services régionaux de l'emploi

En mars 2023, il y a au total de 9.627 Ukrainiens inscrits comme demandeurs d'emploi (d'après les données des services régionaux de l'emploi), dont 3.328 comme demandeurs d'emploi inscrits librement (IDE). En avril et mai 2023, le nombre total d'Ukrainiens inscrits passe la barre des 10.000, respectivement 10.210 et 10.697. La part des Ukrainiens inscrits librement est de 3.451 en avril et 3.503 en mai (graphique 10). Environ 72 % d'entre eux sont des femmes.

En mars, avril et mai 2023, quelque 529, 391 et 351 Ukrainiens (respectivement) se sont inscrits comme demandeurs d'emploi inscrits librement. Enfin, au cours

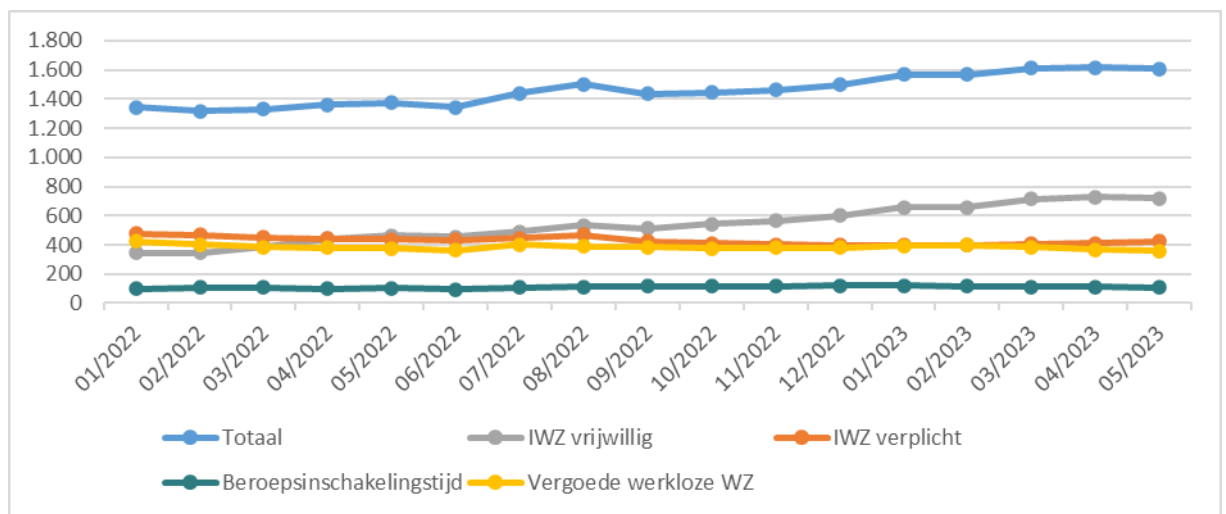
²⁵ [Déplacés en provenance d'Ukraine | Statbel \(fgov.be\)](#)

²⁶ Veuillez noter que ces données concernent donc les personnes de nationalité ukrainienne ; il n'est pas possible de distinguer parmi ces données les réfugiés ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire. Il en est de même pour les ressortissants de pays tiers.

de ces mêmes mois, respectivement 347, 239 et 214 Ukrainiens ont quitté le système des demandeurs d'emploi inscrits librement.

Le graphique ci-dessous reflète l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits parmi les personnes de nationalité russe. Tandis qu'avant la guerre, en janvier 2022, on comptait encore au total 1.343 personnes de nationalité russe inscrites en tant que demandeur d'emploi, dont 343 librement, ces chiffres ont progressivement augmenté pour atteindre respectivement 1.608 et 720 personnes pour mai 2023. Nous assistons cependant une stabilisation de ces chiffres en mars, avril et mai 2023 (graphique 11). En chiffres absolus, la part de ce groupe reste toutefois relativement faible.

Graphique 11. Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de nationalité russe, au total et par type, janvier 2022-mai 2023

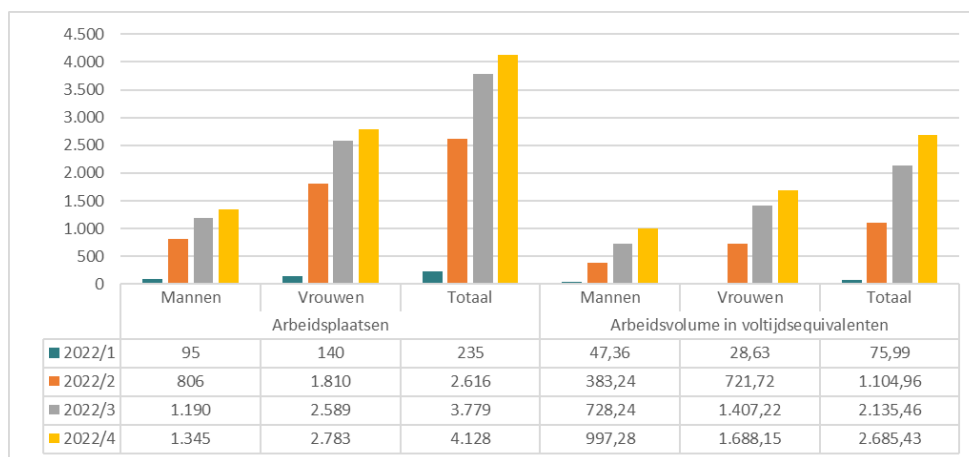


Source : ONEM, à partir de données fournies par les services régionaux de l'emploi

FOCUS: hausse progressive de l'emploi des réfugiés ukrainiens en Belgique

En Belgique, l'**emploi** des réfugiés ukrainiens bénéficiant d'un statut de résident temporaire a augmenté progressivement au cours de l'année 2022 (source : ONSS et BCSS). Au dernier jour du 2e trimestre 2022, on dénombrait au total quelque 4.236.436 *postes de travail*²⁷, parmi lesquels 2.616 concernaient *réfugiés ukrainiens bénéficiant d'un statut de résident temporaire*. Au 4e trimestre, ce nombre est passé à 4.128 (sur un total de 4.219.000 postes de travail). Ces données correspondent à un *volume de travail* de 1.105,0 équivalents temps plein au 2e trimestre et de 2.684 équivalents temps plein au 4e trimestre (voir graphique 12).

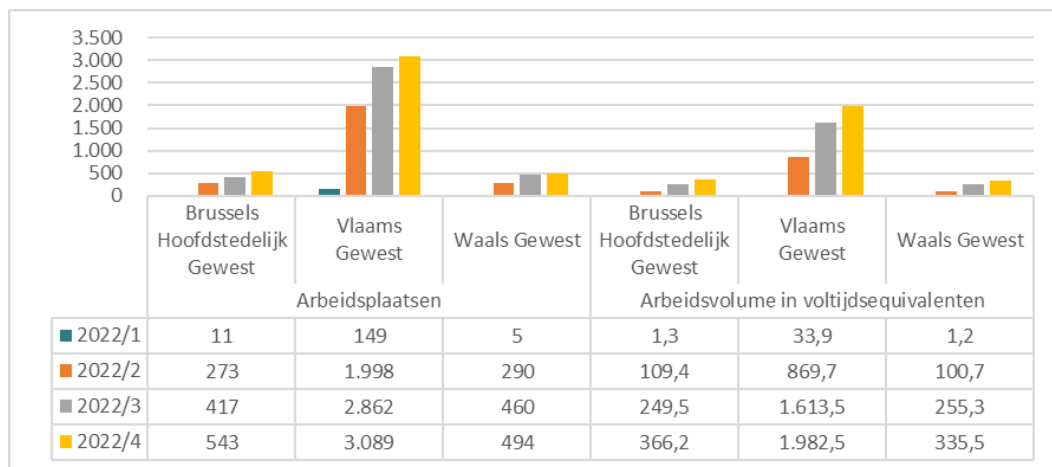
Grafiek 12. Dénombrement des postes de travail (dernier jour du trimestre) et du volume de travail en équivalents temps plein, par sexe et au total, réfugiés ukrainiens ayant un statut de résident temporaire, 1er trimestre 2022 - 4e trimestre 2022, Belgique



Bron: RSZ & KSZ

En ce qui concerne les réfugiés ukrainiens, il s'agit principalement de femmes, de personnes entre 25 et 39 ans, actives dans les services commerciaux et de personnes résidant en Région flamande. Le graphique 13 montre encore les différences régionales en Belgique sur le plan de l'emploi des réfugiés ukrainiens. (Source : ONSS et BCSS.)

Graphique 13. Dénombrement des postes de travail (dernier jour du trimestre) et du volume de travail en équivalents temps plein, par région de résidence principale, réfugiés ukrainiens ayant un statut de résident temporaire, 1er trimestre 2022 - 4e trimestre 2022



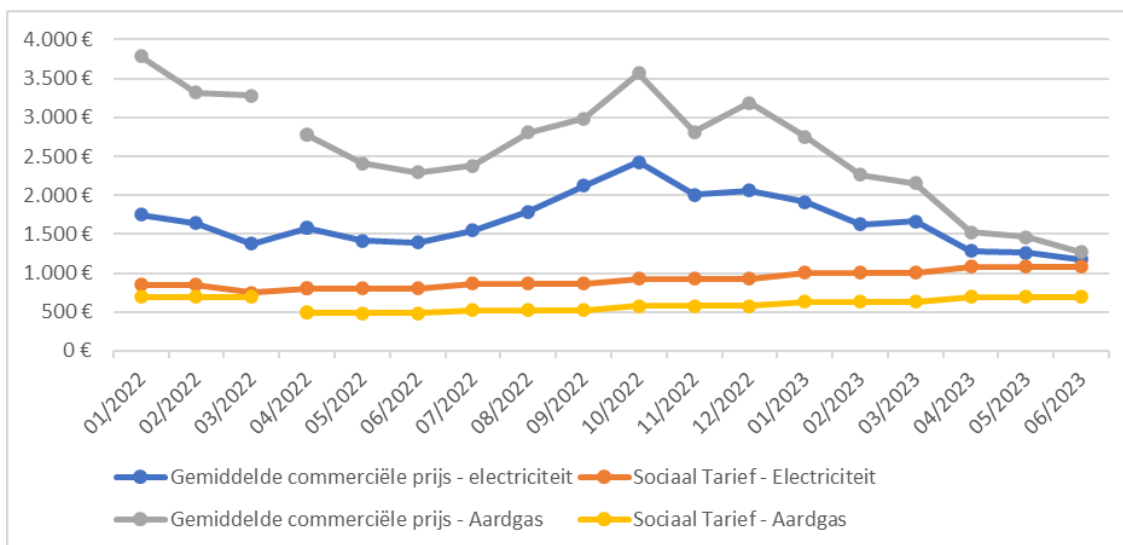
Source : ONSS et BCSS

La crise énergétique

La crise énergétique et les prix élevés de l'énergie représentent un enjeu de taille en 2022 et sans doute aussi en 2023, car le conflit en Ukraine persiste. Les chiffres relatifs à la facture annuelle moyenne pour l'électricité et le gaz naturel, mis à disposition par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), nous permettent de nous faire une idée de l'évolution de ces prix. Le graphique ci-dessous illustre ces données.

²⁷ Des informations complémentaires sur la méthodologie utilisée pour le dénombrement des postes de travail et le calcul du volume de travail sont disponibles sur le site web de l'ONSS. Cf. notamment <https://www.onss.be/stats/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail#methodology> et <https://www.onss.be/variables-communes>

Graphique 14. Évolution de la facture annuelle moyenne²⁸ (all-in) d'électricité et de gaz naturel, tarif commercial et social, clients résidentiels²⁹, Belgique, janvier 2022 à juin 2023



Source : Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), tableau de bord

Pour la première moitié de 2023, nous observons une tendance à la baisse des prix de l'énergie en Belgique. Après un léger rebond en mars 2023 (1.667,54 euros), la **facture annuelle moyenne d'électricité** redescend en avril (1.279,90 euros), mai (1.263,79 euros) et juin (1.177,83 euros). La **facture annuelle de gaz naturel** continue également de diminuer, de 2.152,94 euros en mars 2023 à 1.265,23 euros en juin 2023.

Les **tarifs sociaux**³⁰ restent plus stables que les prix commerciaux, mais ils affichent toutefois une légère tendance à la hausse ces derniers mois. Le tarif social pour l'électricité augmente légèrement en avril, mai et juin pour s'établir à 1.078,25 euros par rapport à 1.001,14 euros en mars 2023. Par ailleurs, le tarif social pour le gaz naturel augmente lui aussi légèrement, de 634,51 euros en mars à 694,86 euros en avril, mai et juin 2023.

²⁸ La facture annuelle est une simulation basée sur une consommation standard donnée, les formules et les fiches tarifaires publiées par les fournisseurs d'énergie pour le mois correspondant. Source : <https://www.creg.be/fr/professionnels/fonctionnement-et-monitoring-du-marche/tableau-de-bord>

²⁹ Pour les clients résidentiels, la facture annuelle d'électricité est calculée pour une consommation annuelle de 3.500 kWh avec un compteur simple. Ce profil a valeur de profil standard de consommation. Pour les clients résidentiels, la facture annuelle de gaz naturel était calculée pour une consommation annuelle de 23.260 kWh. La CREG a toutefois décidé d'adapter son profil standard de consommation de gaz naturel pour les particuliers à une consommation annuelle plus représentative de 17.000 kWh à partir du 1^{er} avril 2022. Il y a dès lors une rupture dans les résultats en avril 2022.

³⁰ La CREG calcule le montant du tarif social pour l'électricité et le gaz naturel tous les 3 mois. Le tarif social étant calculé en fonction du tarif commercial (le plus bas du marché), lorsque ce tarif commercial augmente (ou diminue), le tarif social augmente (ou diminue) également. L'augmentation (ou la diminution) des prix de l'énergie se répercute donc également sur le tarif social. La mesure de plafonnement du tarif social permet d'atténuer les hausses éventuelles. Pour en savoir plus sur le tarif social et son calcul : [Tarif social | CREG : Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz](#) Veuillez noter que les chiffres ci-dessus reflètent la facture annuelle moyenne basée sur le tableau de bord de la CREG.

En raison de la hausse des prix de l'énergie, les autorités ont décidé que les personnes qui avaient droit à l'intervention majorée³¹ et qui avaient conclu un contrat pour l'achat d'électricité et de gaz naturel pour leur consommation personnelle (cf. client résidentiel) avaient temporairement droit, en 2021 et 2022, au tarif social³². Cette mesure a été prolongée jusqu'au 1^{er} juillet 2023. Globalement, il y aurait une hausse de 103 % à 123 % du nombre de bénéficiaires du tarif social au niveau fédéral au 1^{er} trimestre 2023 par rapport au 1^{er} trimestre 2020. Alors qu'au premier trimestre 2020 encore, 8,5 % des ménages avaient droit au tarif social, ce nombre a plus que doublé au premier trimestre 2023 pour atteindre 18,5 %³³.

Impact potentiel sur le revenu

Ces prix élevés de l'énergie risquent d'exercer une forte pression sur le budget des ménages. Ceci apparaît également lorsque nous comparons le rapport entre le revenu disponible équivalent médian annuel³⁴ basé sur l'EU-SILC 2022 (revenus de 2021)³⁵ et la (simulation de la) facture annuelle d'électricité et de gaz naturel pour une consommation standard au fil du temps. En juin 2021, cette facture annuelle d'électricité représentait encore environ 3 % du revenu médian annuel, et 5 % pour la facture annuelle de gaz naturel. D'après les derniers chiffres (mars 2023), cette proportion s'élève à 4 % pour l'électricité et 4 % pour le gaz naturel.

Le rapport entre la facture annuelle d'électricité simulée pour une consommation standard et le seuil de pauvreté (basé sur l'EU-SILC 2022) pour une personne isolée³⁶ s'élevait encore à environ 6 % en juin 2021. Il était de 6 % en juin 2023. Pour le gaz naturel, ces pourcentages étaient d'environ 8 % en juin 2021 contre 7 % en juin 2023. Une consommation standard d'électricité et de gaz représentait donc en juin 2023 13 % du seuil de pauvreté pour une personne isolée. Pour un couple avec 2 enfants, ce pourcentage s'élevait à 6 %.

Il convient de noter que ces chiffres ne sont présentés **qu'à titre indicatif de l'impact potentiel** sur le revenu médian du ménage et sur un revenu se situant au seuil de pauvreté. Ces chiffres ne sont pas différenciés en fonction de situations concrètes et ne reflètent pas non plus les proportions réelles de la consommation par rapport au revenu.

³¹ <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/facilite-financiere/Pages/intervention-majoree-meilleur-remboursement-frais-medicaux.aspx>, l'élargissement temporaire du tarif social a été prolongé jusqu'en mars 2023.

³² <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/tarif-social-pour-lelectricite/tarif-social-pour-lelectricite>

³³ <https://www.creg.be/fr/publications/rapport-ra2556>

³⁴ Actuellement, nous utilisons le revenu disponible équivalent médian pour obtenir une première indication de l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le revenu. Dans les mises à jour suivantes, nous utiliserons plutôt le revenu disponible.

³⁵ Le revenu médian des ménages et le seuil de pauvreté ont été indexés, conformément aux indexations des prestations. Voir <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/publications-statistiques/indexation-des-prestations-sociales>

³⁶ Seuil de pauvreté pour une personne seule = 16.388 (non indexé) (EU-SILC 2022)